SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Comus, Boyd parti 10 fev
Steamship Deramore, Schervig, parti 12 fev
Steamship El Dorado, Nelson, parti 13 fev

LIVERPOOL.
Steamship Matador, Oxburgh, parti 2 jan
Steamship Median, Davis, parti 10 jan
Steamship Colonial, Raby, parti 21 jan
Steamship Author, Kearne, parti 23 jan
Steamship Belgian, Williams, parti 28 jan
Steamship Meroian, Harrocks, parti 30 jan
Steamship Etonian, Jacobsen, parti 2 fev
Steamship Wm Cliff, Reid, parti 4 fev
Steamship Magician, McKee, parti 5 fev
Steamship Civilian, Lord, part 6 fev
Steamship Commodore, Bass, parti 9 fev

BORDEAUX
Steamship Mexico, Jasseau. parti 24 jan

RIO DE JANEIRO
Steamship Virgil, Gavin, parti 26 jan
Steamship Black Prince Thomas, parti 28 jan
Steamship Pontiac, Meikle, parti 29 jan

SANTOS
Steamship Black Prince, Thomas, parti 18 jan
Steamship General Gordon, Marr, parti 5 fev

MONTEVIDEO
Steamship Teviotdale, Luke, parti 17 jan

GENE
Steamship Agnello Campa, Cocurulle parti 21 jan
Steamship Sicilia, Bolognini, parti 23 jan

OPORTO
Barque Fortuna, Vetha, partie 24 jan

SHIELDS
Steamship Norseman, Howell, parti 27 jan

TRIESTE
Steamship Giulia, Cosulich, parti 28 jan
Steamship Terese, Ivancich, parti 29 jan

VICTORIA
Steamship Black Prince, Thomas, parti 2 fev
Steamship Tapajez, Porrett, parti 20 jan

HAVRE
Steamship Floride, Mace, parti 4 fev

ST LUCIA
Steamship Virgil, Gavin parti 14 fev

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Albanian	Anvers	Stuyv dock
Armenian	Liverpool	1er dist 37
Bedeburn	Londres'Hull	Point
Bleufields	Port Limon	1er dist 15
Boundbrook	laid up	Alger
Cestrian	Havre	Stuyv dock
Chickahominy	Santa Marta	1er dist 15
City of Mexico	Mexico	Alger
Diadem	Rotterdam	Stuyv dock
Dover	Tampa	rue Robin
Excelsior	Havane	2me dist 1
Greenbrier	Santa Marta	1er dist 14
Hartlepool	Rotterdam	Gretna
Ludovica	Trieste, Venice, etc	rue 3me
Manteo	Floride	rue Robin
Mariotta di Giorgio	Honduras	3 dist 30
Mechanician	Liverpool	rue Girod
Mercator	Puerto Cortez	3me dist 30
Mobila	laid up	Alger
Nor	Vera Cruz	Southport
Puerto Rico	Barcelone	rue St James
Preston	Belize	1er dist 15
Ramora Head	Dublin	Stuyv dock
Ras Ieas	New York	rue Henderson
Sicania	Gene, Barcelone	rue 9me
St Patrick	Japon	Stuv dock
Val Salice	Gene	rue 9me
Virginie	Havane	Chalmette

NAVIRES

Ferreria	Portugal	rue Orang

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 2315 rue D'Abadie, entre les rues Tonti et Rochebiave.

Louis A. Brewster vs Oscar King et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,243—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 février 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'filet No 1197, borné par les rues Aubry, Tonti, D'Abadie et Rochebiave, désigné comme lot No 7 d'après un croquis annexé à un acte de vente passé pardevant Théodore Guyol, ancien notaire en cette ville, le 8 avril 1871, et mesurant vingt-neuf pieds, neuf pouces et trois lignes de face à la rue D'Abadie sur cent vingt pieds de profondeur plus ou moins, ledit croquis ci-dessus référé à, donnant audit lot cent vingt-cinq pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur, au moment de l'adjudication, fera un dépôt de 10 0,0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ben. J. Daly, avocat pour le demandeur.
15 jan—15 16 22 29—fév 5 12 18

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison assortis, etc.

Danziger & Trasier, Agents, vs Mme W. Fanguy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 87,938—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, le 24 février 1909 à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

En mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un lot de meubles de maison assortis, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Stafford & Lambert, avocats pour les demandeurs
13 fév—13 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de chérif à la folle enchère.

Au risque et pour le compte du premier acquéreur qui a failli de se conformer avec l'adjudication à lui faite le 19 mars 1908 d'une

Propriété améliorée de valeur du Quatrième District.

Portant les Nos municipaux 612 et 616 rue Félicité (ou Chemin) dans l'affaire de:

Robert E. Craig, Jr., vs les mineurs Catherine, Louise Augustine et Pauline Wegmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 84,902 — En vertu d'un writ de saisie et vente à H. B. McMurray, ancien shérif civil de la Paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et par lui transféré à moi, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un jugement rendu dans ladite affaire rendu le 18 août 1908 et signé le 27 août 1908, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 février 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Félicité, Chippewa, anciennement Bonhid, Feulten, anciennement St Thomas ou Belgrade et Ste-Marie, étant l'filet 69 sur les rôles d'assessement de la ville, désigné comme lot No 4 sur un plan tracé par M. Moolhauser, voyer, le 20 mai 1845, déposé dans les archives de H. C. Cénas, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Félicité avec la même largeur dans le fond, cent trente-huit pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et cent trente sept pieds deux pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 5, le tout M. A.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll, Henderson & Carroll, avocats pour le demandeur.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de Bureau de valeur, etc.

Macheca Real Estate & Improvement Co., Ltd versus Mercantile Realty Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,640—En vertu d'un writ, jugement et ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le MERCREDI, 24 février 1909, à 2 heures p. m. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dans la bâtisse Macheca, Nos 826 à 832 rue du Canal—

Un grand assortiment de meubles de bureau, installations, divers, etc., contenu des bureaux Nos 221, 224, 202 et 224 de ladite bâtisse, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Hall & Monroe, avocats pour la demanderesse. 13 fév—13 18 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'intérêts dans une Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 1649 Nord Robertson, entre la rue Annette et l'avenue St Bernard.

Joseph Bachet versus Harry Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,197—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 février 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titre et intérêt de Harry Gerdes défendeur dans cette affaire, dans et à :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et en dépendant et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Nouveau Faubourg Marigny de cette ville, dans l'filet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean-Baptiste, (maintenant Nord Robertson) et l'avenue St Bernard, désigné comme lot No huit, de l'filet No 47 sur un plan par J. Pilié, voyer, le 29 avril 1838 et déposé comme plan No Soixante-cinq dans le livre de plans de A. Chiapella, ancien notaire. Ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St Jean-Baptiste (maintenant Nord Robertson) sur quatre-vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
A. J. Rossi, avocat pour le demandeur.
15 jan—15 16 22 29—fév 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Coffres-forts en fer. Typewriter. Meubles de Bureau.

William J. Finnin vs Louisiana Driving and Racing Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 88 072 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 24 février 1909, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Dans mon entrepôt rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

2 Coffres-forts en fer.

1 Remington Typewriter.

1 Pupitre avec couverture roulant, 1 chaise pour pupitre, une Table, 1 Lavabo, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. M. Cahn, avocat pour le demandeur.
13 fév—13 14 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'actions de valeur.

Abe Mayer vs Nathan E. Wohl.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 82,270—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 février 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° 30 actions du fonds capital de la New Orleans Real Estate and Mortgage Securities Company.

2° 5 actions du fonds commun de la Birmingham Railways Light and Power Company.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans
Gustave Lemle & Irving R. Saal, avocats pour le demandeur.
13 fév—13 14 20 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Bar, Comptoir, Piano Cash Register, Régulateur, etc., Bail et Droit d'Occupation.

August Schmeltje vs August Conrad et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,625—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 27 février 1909, à l'heure ci après dite, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I—A 10 heures A. M., sur les lieux No 1211 rue Poydras :

1° 1 Installation de café, comptoir, rail, glacière, tables, etc.

2° Le terme non expiré du bail des locaux No 1211 rue Poydras, ledit bail expirant le 30 septembre 1909 ; le loyer est de $50 par mois, payable mensuellement, et au cas où le dit bail ne serait pas vendu, alors il sera offert en vente.

3° Le droit d'occupation des dits locaux, No 1211 rue Poydras, à partir de la date de vente au 30 septembre 1909.

II—A 11 heures A. M., à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres :

1 petit Piano Grunewald, 1 Cash Register 1 Régulateur, 1 lot de chaises, verres et vaisselle, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
D. B. H. Chaffe, avocat du demandeur.
16 fév—16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher, entre les rues Saratega et S. Franklin.

American Brewing Co. vs John Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 88,529 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Foucher, Amelia, Saratoga et S. Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre F sur un devis fait par Frank H. Waidell, ingénieur civil et voyer, daté le 25 avril 1906, annexé à un inventaire pris par Andrew H. Wilson, notaire, en la succession de Mme Jenny Meyer, veuve de John Adolph le 17 mars 1906 et mesurant d'après ledit devis trente pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Foucher la même largeur dans le fond sur profondeur de soixante douze pieds entre lignes parallèles et est composé d'une partie du lot original Nos six et sept portant les Nos municipaux 2116 et 2118 rue Foucher.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John P. Sullivan et Arthur Landry, avocats pour la demanderesse
13 fév—13 14 19 26—mars 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de valeur améliorée du Premier District,

La première formant le coin des rues Erato et Sud Liberté, portant les Nos Municipaux 2301 rue Erato et 1231 et 1233 rue Sud Liberté.

La seconde formant le coin des rues Magasins et Thalie et portant le No municipal 1200 rue Magasins.

John J. Kreher vs la Succession de Juliana Theisman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 88,526— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1909, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir :

PREMIEREMENT—Ce certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Erato, Clio, Liberté et Howard, désigné par le No un (1) sur un plan de C. A. Hedin, daté le 6 mai 1853, dans les registres de T. O. Stark, notaire en cette ville, et mesurant vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, avantages et servitudes y appartenant.

SECONDEMENT—Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Faubourg Lacoarse dans la Municipalité No Deux de cette ville, et désigné par le No Un dans l'filet No Cinquante-Deux sur un plan tracé par Charles Zimple, député-voyer, le 7 mars 1853, et déposé en l'étude de William Christy, un notaire de cette ville, et ledit lot mesurant vingt trois pieds de face à la rue Magasins sur cent seize pieds de face et de profondeur sur la rue Estelle maintenant Thalie, formant le coin de deux rues et étant borné dans le fond par une allée dont il a le droit d'usage en commun avec d'autres lots suivant ledit plan.

MEM—Ledit dernier lot est dans l'filet borné par les rues Magasin, Thalie, Constance et Melpomène.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant ; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Thompson B. Walker, avocat pour le demandeur.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rempart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Morel vs Edmond Cheri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à H. B. McMurray, ancien shérif civil de la Paroisse d'Orléans par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et par lui transféré à moi, et aussi en vertu d'un jugement (on rule) rendu le 1er septembre 1908 et signé le 8 septembre 1908, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'filet No 114, compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 décembre 1854, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885, trente deux pieds de face à ladite rue Remparts sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne, de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes et une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions :

1° Au Comptant pour payer la réclamation du demandeur, disons la somme de deux mille dollars ($2,000) avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 21 juin 1907 jusqu'au paiement, ensemble avec cinq pour cent sur ledit principal et intérêt comme honoraire d'avocat — $4 pour une copie de l'acte de vente, les frais et charges du procès et vente et les taxes sur ladite propriété.

2° L'acquéreur pour le montant de son enchère devant assumer à payer d'un billet à recevoir de deux mille dollars ($2,000) dressé par le défendant à son propre ordre et par lui endossé, daté du 21 juin 1907 payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date jusqu'à paiement ledit billet étant garanti par hypothèque et privilège de vendeur (concourant avec la réclamation du demandeur) sur la propriété ci-dessus, par acte pardevant Robert J. Maloney, notaire, de la date du 21 juin 1907.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
P. L. Fourchy, avocat pour le demandeur.
12 fév—12 13 19 26—mars 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le No municipal 4928 rue Prytanée, entre les rues Upperline et Robert.

Mme Mary Salisbury vs Dr A. J. K. Genella.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88,293—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'filet No 347, borné par les rues Prytanée, Upperline, Robert et Perrier, désigné comme lot No dix-huit, sur un plan du dit filet par L. H. Pilié, daté 1er mai 1874 et mesurant d'après ledit plan trente pieds de face à la rue Prytanée par cent pieds onze pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Omer Villere, avocat pour la demanderesse.
12 fév—12 19 26—mars 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le No municipal 3025 rue Magazine, entre les rues Septième et Huitième.

Frank Brinker vs Peter Rando.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,5 7.—En vertu d'un writ de saisie et vente à H. B. McMurray, ancien shérif civil de la paroisse d'Orléans, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par lui à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et en dépendant et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Magasins, Camp, Septième et Huitième, désigné par la lettre "A" dans l'filet No 154 sur un plan de certificat d'arpentage, fait par Arthur De Armas, député-voyer, le 4 novembre 1887 et annexé pour référence à un acte de correction d'erreurs, passé pardevant Andrew Herb, Jr., un notaire de cette ville, le 11me jour de novembre 1887. Le quel dit lot commence à une distance de soixante-dix-sept pieds onze pouces et six lignes du coin des rues Magasins et Huitième, et mesure vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Magasins sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles ; étant composé de parties des lots originaux désignés par les numéros quatre et cinq dans ledit filet

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant ; l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Pierson, Walton & Pierson, avocats pour le demandeur.
5 fév—5 12 19 26—mars 5 11

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés.

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de—

L'Annuaire de Soards

DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc : Il ne Coûte que 15-8 Cents par Jour. Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui iront ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs
Chambres 25 et 26, 606 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.
6 mars

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first.

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforsaid, and in presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904, approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof, contract, sue and be sued; to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure; to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President, upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate, a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials to and the finished products from said mill or mills; to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages; to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each: said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorised to do business as soon as ten per cent of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th, day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who anal hold their offices until; he fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by its written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except, from their number, a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors, may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employes shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and sit and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be authorised by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall consititute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to autorise the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and Secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article Seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting, and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post-office adress designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any more informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney, B. H. Hackney, and William J. Young have been chosen and selected as the first Board of Directors of this corporation with R. H. Hackney, as President; D. A. Hackney, as secretary-treasurer, to serve as such until the fifth day of October 1907, or until their successors shall have been elected and qualified. The subscribers here to have respectively written opposite their names th amount of stock in this corporation subscribed by each of them, so that this act of incorporation may also serve as the original subscription list of said corporation.

Thus done and passed at my office in the city of New Orleans, in the presence of L. P. Bryant, George W. Kendall, competent witnesses of lawful age of this City who hereunto signed their names, with the said appearers and me notary, on the day and date aforsaid after due reading of the whole.

(Signed)
D. A. HACKNEY B. H. HACKNEY
W. J. YOUNG LOUIS P. BRYANT
GEORGE W. KENDALL.
J. G. EUSTIS, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation, of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Co., was this day duly recorded in my office, in Book 849 Folio 722

New Orleans, October 10th, 1906.

(Signed) EMILE LEONARD, D. R.

I hereby certify the above and foregoing articles of Incorporation of the Consumers Lumber Manufacturing and Export Company together with the certificate of the Recorder of Mortgages for the parish of Orleans to be a true and correct copy of the original extant and on file in my office.

New Orleans October 15th, 1906.

J. G. EUSTIS, Not. Pub.

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS.

Be it known, That on this fourth day of September, in the year of Our Lord, one thousand nine hundred and six, before me, J. G. Davey, Jr., a notary public, duly commissioned and qualified personally came and appeared August C. Wuerpel, a resident of this city, and president of the New Orleans Land Company, a legal corporation of this city and State, created by act before O